

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal de BONNEUIL-SUR-MARNE, dûment convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance extraordinaire, le vingt-six octobre deux mille vingt-trois, salle de la Ferme, à vingt heures, sous la présidence de M. Denis ÖZTORUN, Maire.

Monsieur le Maire, procède à l'ouverture de la séance et à l'appel des présents :

Présents : M. Denis ÖZTORUN, Maire – Mme Virginie DOUET, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, Mme Dashmiré SULEJMANI, M. Amar MELLOULI, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Sabri MEKRI, Adjoints au Maire – Mme Ana VISKOVIC – Mme Martine CARRON – M. Boumedine BEMMOUSSAT – M. Gilles GATINEAU – Mme Francette DAVISON – M. Didier CAYRE – M. Pascal MARY – M. Mohamed ZIRIAT – M. Akli MELLOULI – Mme Hafsa AL SID CHEIKH – M. Amar MATOUK – M. Marc SCEMAMA – Mme Nathalie ANDRIEU – Mme Véronique MALLET-GODIN – Mme Siga MAGASSA (*jusqu'à la délibération n°DCM-2023-117*) – Mme Sonia IBERRAKEN – Mme Louise GEOFFROY (*à compter de la délibération n°DCM-2023-115*)

Absents excusés et représentés : Mme Mireille COTTET (pouvoir à Mme Sandra BESNIER) – M. Patrick DOUET (pouvoir M. Denis ÖZTORUN – Mme Assia BELKACEM (pouvoir à Mme Dashmiré SULEJMANI) – M. Marouane KADI (pouvoir à M. Sabri MEKRI) – Mme Siga MAGASSA (pouvoir à M. Didier CAYRE) (*pour la délibération n°DCM-2023-118*) – M. Gilles DAVID (pouvoir à Mme Louise GEOFFROY) (*à compter de la délibération n°DCM-2023-115*) – Mme Diane OZIEL-LEFEVRE (pouvoir à Mme Virginie DOUET)

Excusés non représentés : Mme Catherine MONIÉ – M. Gilles DAVID (*pour la délibération n°DCM-2023-114*) – Mme Louise GEOFFROY (*pour la délibération n°DCM-2023-114*)

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Mme Dashmiré SULEJMANI

Nombre de Conseillers en exercice	Nombre de Conseillers présents	Quorum
33	25 (<i>délibération n°DCM-2023-114</i>) 26 (<i>délibération n°DCM-2023-115 à n°DCM-2023-117</i>) 25 (<i>délibération n°DCM-2023-118</i>)	17

Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

M. ÖZTORUN : Chers collègues, avant de commencer l'ordre du jour du Conseil municipal qui est important par son caractère, mais qui n'a pas beaucoup de points à l'ordre du jour, je voudrais faire une prise de parole. Mais avant cette prise de parole, je vous invite à avoir une pensée pour toutes les victimes israéliennes et palestiniennes et le peuple palestinien

aujourd'hui qui vit un drame épouvantable, mais aussi pour les otages israéliens qui sont aujourd'hui encore enfermés. Je vous invite aussi à avoir une pensée pour le professeur BERNARD qui a été lâchement assassiné. Et avec toutes ces pensées, je vous invite donc à vous lever et respecter une minute de silence.

(Le conseil observe une minute de silence.)

Je vous remercie. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Avant d'aborder le conseil de ce soir, je parlais des victimes, mais il faut qu'on parle de toutes les victimes de l'obscurantisme, comme je disais, notamment le dernier en date, le professeur de lettres Dominique BERNARD.

Je tiens une nouvelle fois, au nom du Conseil municipal, à présenter nos condoléances à ses proches et à sa famille et souhaiter un bon rétablissement aux blessés. Ce drame est survenu presque trois ans jour pour jour après l'assassinat de Samuel PATY. Nous n'accepterons jamais qu'un enseignant soit assassiné ou menacé dans l'exercice de sa mission. Pourtant, la République a été une nouvelle fois poignardée. Nos voisins européens ne sont pas épargnés puisque deux Suédois ont été assassinés à Bruxelles.

L'École est et doit demeurer un lieu sacré de la République, un lieu d'éducation et d'émancipation pour nos enfants. Ces enfants qui seront les adultes et les citoyens de demain. Ici, en France comme dans le reste du monde, nous devons protéger nos enfants, tous les enfants. Quand un enfant palestinien meurt aujourd'hui sous silence, au même titre qu'un enfant israélien est mort sous les applaudissements, nous perdons de notre humanité. On nous a appris depuis des années à tout banaliser, à tout marginaliser. La mort d'enfants et de civils ne peut pas être banalisée ni marginalisée.

Face aux actes de barbarie, face aux dérives terroristes et fascistes qui produisent des assassinats comme ceux des enfants en Israël ou dans la bande de Gaza, comme ceux de Samuel PATY, Dominique BERNARD et des Suédois à Bruxelles, la République française, notre République doit rester unie autour de ses principes et ses valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, de justice sociale et de laïcité. Nous devons rester unis aussi dans le recueillement face au drame qui se joue au Proche-Orient en appelant à un cessez-le-feu immédiat à Gaza, où les victimes se comptent déjà par milliers, dont des centaines d'enfants, et à la libération, je disais, des otages israéliens.

Aujourd'hui à Gaza, il n'y a même plus assez d'électricité pour brancher les incubateurs pour les enfants qui sont dans les hôpitaux, les enfants blessés. Aujourd'hui, à Gaza, il n'y a plus d'eau ; aujourd'hui à Gaza, il n'y a plus de gaz. Aujourd'hui, Gaza est bombardée comme les jours passés et les morts continuent à affluer. Et on ne peut pas accepter cette situation continuer sans avoir une voix claire pour la paix dans le monde, mais surtout à cet endroit au Proche-Orient. Et nous savons que le nécessaire combat contre le terrorisme exige des actions qui ne doivent jamais se substituer au droit international. C'est la seule voix responsable pour donner une chance à la paix et à l'espoir pour le respect et la sécurité de tous les peuples avant que le conflit s'étende à la région, voire au monde.

Nous devons continuer collectivement à nous mobiliser pour la paix et le respect des peuples, à lutter contre tous les racismes, contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie. Et je pèse mes mots en disant ça, contre les guerres de domination partout dans le monde. Je le répète : ne perdons pas notre humanité, armons-nous collectivement d'intelligence et de fraternité, de solidarité avec les peuples du monde entier, résistons ensemble pour la paix.

Eh bien, c'était des mots assez sombres, mais des mots dont nous ne pouvions pas faire l'économie. On va pouvoir passer à l'ordre du jour de notre conseil.

Si nous sommes réunis ce soir en conseil extraordinaire, c'est pour procéder à l'élection de deux nouveaux adjoints au sein de l'exécutif municipal. Suite à l'élection au Sénat de notre ami et collègue Akli MELLOULI, qui représente sa ville et son département au niveau national, au Sénat, donc au Parlement.

Donc nous avons déjà eu l'occasion de le féliciter, mais permettez-moi de le faire à nouveau en mon nom et celui du Conseil municipal. Et on lui dit aussi, surtout, on sait qu'il ne va pas le faire, il faut surtout qu'il continue à porter nos projets, les projets qui tiennent énormément à Bonneuil. On compte sur lui pour les porter au Parlement, mais il a déjà, je crois savoir, commencé à le faire, notamment pour la 406. Félicitations encore à Akli, bravo !

(Applaudissements)

Ce n'est pas tous les jours qu'on célèbre l'élection d'un sénateur bonneuillois, puisque c'est le premier sénateur de Bonneuil. C'est même, j'ai envie de dire – j'ai bien vérifié dans toute l'histoire de la cinquième et de la quatrième de la troisième République – c'est vraiment le premier de chez le premier, Akli.

(Applaudissements)

Merci, Akli, pour ton investissement. Dans les délégations que tu as occupées avec brillance, tu vas nous manquer. En tous les cas en termes de délégation, mais tu ne nous quittes pas au Conseil municipal. Bien que l'ordre du jour du Conseil municipal ne comporte que cinq points, il n'en demeure pas moins important, car l'élection de ces deux nouveaux adjoints s'inscrit dans la dynamique et la continuité des orientations de notre majorité et des axes de notre programme municipal.

Nous allons poursuivre en ce sens et présenter au Bonneuillois notre bilan de mi-mandat 2020-2023 lors de la soirée de lancement des Rencontres d'automne. Je vous donne rendez-vous le mercredi 8 novembre à 18h30 à la salle Gérard Philippe. Ce bilan est le reflet du travail et de l'investissement de notre équipe municipale au service des Bonneuillois, de chacun et chacune d'entre vous dans vos délégations respectives en tant qu'adjoint ou conseiller. Il s'inscrit aussi dans la continuité des actions et projets des municipalités conduites par nos prédécesseurs, notamment Henri Arlès, Bernard YWANNE et Patrick DOUET.

Le programme des rencontres, vous les verrez, vont être déclinés sur plusieurs rendez-vous, des ateliers, des réunions publiques et j'espère que nous serons nombreuses et nombreux à participer à tous ces rendez-vous. Donc, je ne vais pas développer davantage. Nous allons aussi profiter de ce temps donné pour réécrire le projet municipal dont nous parlons, sur lequel nous travaillons depuis déjà un bout de temps.

Une fois que j'ai dit ça, la tradition veut que je donne la parole à Akli, mais on va attendre de faire les votes pour qu'on puisse le remercier davantage parce qu'il est encore officiellement adjoint au maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL nomme à l'unanimité Mme Dashmiré SULEJMANI comme secrétaire de cette séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

A – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

B – Liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Institutions

1. Élection de nouveaux 2^{ème} et 6^{ème} adjoints au maire pour la mandature 2020-2026 – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

2. Modification de la composition des commissions municipales n° 4 et n° 5, de la commission d'appel d'offres, de la commission communale des services publics locaux et de la commission communale d'accessibilité, suite à l'élection de deux nouveaux adjoints au maire pour le restant de la mandature 2020-2026 – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

3. Désignation d'un nouveau délégué titulaire de la ville au sein des instances du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne pour le restant de la mandature 2020-2026 – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

4. Modification dans la désignation des délégués du conseil municipal auprès de certaines instances scolaires pour le restant de la mandature 2020-2026 – **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Santé

5. Reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence régionale de santé à l'association du Cercle des sections multisports de Bonneuil dans le cadre du projet « Sportez-vous bien » – **Rapporteur : Madame Dashmiré SULEJMANI**

Approbation du PV du Conseil Municipal du 5 octobre 2023

M. ÖZTORUN : Avant de passer la parole à Dashmiré pour un dernier point d'urgence. Normalement, il n'était pas prévu, mais on est obligés de le faire passer celui-là pour gagner du temps. On n'a pas approuvé dans l'émotion, je l'ai oublié, donc le procès-verbal du Conseil municipal du 5 octobre 2023.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce procès-verbal ? Madame GEOFFROY.

Mme GEOFFROY : Notre groupe ne valide pas le procès-verbal.

M. ÖZTORUN : Très bien. Merci, madame GEOFFROY. Effectivement, j'ai eu les remarques de Monsieur DAVID qui disait que n'était pas transcrit au moment où il avait parlé, où il avait entendu des applaudissements et que dans le procès-verbal, il n'y avait pas marqué « applaudissements ».

Mme GEOFFROY : Il y avait trois points, il n'y avait pas que cela.

M. ÖZTORUN : Oui, j'ai vu, mais celui-là avait l'air d'être le plus important. Madame GEOFFROY, s'il vous plaît, ce n'est pas une discussion.

Mme GEOFFROY : Excusez-moi, Monsieur.

M. ÖZTORUN : Merci. Nous avons répondu point par point à Monsieur DAVID. Et bon, après, bien sûr, libre à vous de ne pas valider. En tous les cas, nous allons passer au vote.

Ceci dit, pour ce qui est des applaudissements, en fait, l'enregistrement est travaillé par un prestataire ; et le prestataire indépendant, bien entendu, écrit ce qu'il entend. Effectivement, moi-même j'étais présent et j'ai entendu quelques applaudissements, d'ailleurs moi-même j'ai applaudi, Monsieur DAVID. Mais j'ai envie de dire, si le prestataire n'entend pas, il ne marque pas. C'est aussi simple que ça, en fait, vous voyez ? Et je ne suis pas sûr que ce soit le sujet du siècle de voir les applaudissements ou non en dessous d'une prise de parole. L'essentiel était la prise de parole de Monsieur DAVID.

Bien, nous allons donc passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Donc deux. Des abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 octobre 2023 est adopté à la majorité.

M. ÖZTORUN : Ensuite, vous avez une liste des décisions du maire prises par délégation du Conseil municipal entre deux conseils municipaux.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DU 29 SEPTEMBRE 2023 AU 18 OCTOBRE 2023

La présente liste détaille au Conseil Municipal toutes les décisions prises par délégation par M. le Maire, pour la période du 29 septembre 2023 au 18 octobre 2023 inclus.

En vertu de la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat délégation de compétences au Maire pour les objets énoncés à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises par délégation, durant la période du 29 septembre 2023 au 18 octobre 2023 inclus.

Décision n° DEC-2023-191 : Conclusion d'un contrat avec l'entreprise BLACKSENSE RECORDS, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Concert de Imen ES et Kany », à l'occasion de la « Fête de Bonneuil », qui a eu lieu le 30 septembre 2023 dans le quartier Fabien, pour un coût total de 50 400 €.

Décision n° DEC-2023-192 : Conclusion d'un contrat avec l'entreprise BLACKSENSE RECORDS, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Concert de PRINCESS LOVER » à l'occasion de la « Fête de Bonneuil », qui a eu lieu le 30 septembre 2023 dans le quartier Fabien, pour un coût total de 8 400 €.

Décision n° DEC-2023-193 : Conclusion d'un contrat avec LA NIMÉE COMPAGNIE, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Manège de Madeleine », programmé le 26 octobre 2023 à l'accueil de loisirs maternel Eugénie Cotton, pour un coût total de 256 €.

Décision n° DEC-2023-194 : Prolongation du marché n° 18024 d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux jusqu'au 30 octobre 2024.

Décision n° DEC-2023-195 : Conclusion d'un contrat avec la compagnie SOLEIL SOUS LA PLUIE pour l'organisation d'un spectacle-débat à l'occasion de la « Semaine bleue », qui a eu lieu le 10 octobre 2023 à l'Espace Louise Voëlckel, entièrement financée par la « Conférence des financeurs ».

Décision n° DEC-2023-196 : Octroi d'une bourse aux projets, au titre d'aide à l'éducation et à la formation, à Monsieur Daouda DOUCOURÉ, d'un montant de 1 000 €, pour financer son projet d'achat d'un ordinateur portable pour sa licence universitaire en éco-gestion.

Décision n° DEC-2023-197 : Octroi d'une bourse aux projets, au titre d'aide à l'éducation et à la formation à Monsieur Rachid HAMDANI, d'un montant de 1 500 € pour financer son projet d'étude de médecine.

Décision n° DEC-2023-198 : Octroi d'une bourse aux projets, au titre d'un coup de pouce, à Madame Sabrina SAFIR, d'un montant de 1 500 € pour financer son projet d'achat d'un ordinateur portable pour ses études de commerce.

Décision n° DEC-2023-199 : Autorisation de solliciter une subvention d'un montant espéré de 120 000 € auprès de l'État, au titre du dispositif « colos apprenantes » inscrit dans le plan « vacances apprenantes ».

Décision n° DEC-2023-200 : Attribution d'un marché par accord-cadre n° 2022M22 d'acquisition de matériels et accessoires de sport pour les Services municipaux, scindé en deux lots (pour l'ensemble des services de la Ville et spécifiquement pour le centre de vacances de CEZAIS), pour un montant total annuel de 54 385,08 € HT.

Décision n° DEC-2023-201 : Conclusion d'un contrat avec l'entreprise SYNERGLACE pour la location d'une patinoire synthétique et de trois chalets en bois, dans le cadre des festivités du Marché de Noël 2023, pour la période courant du 15 au 23 décembre 2023 inclus, pour un coût de 36 847,20 €.

Décision n° DEC-2023-202 : Autorisation d'ester en justice devant le Tribunal administratif de Melun, en défense contre le recours de Madame Laurence BEAUFILS contre sa sanction disciplinaire d'exclusion temporaire de trois jours.

Décision n° DEC-2023-203 : Conclusion d'un contrat avec l'association MILLE ET UN CHEMINS, pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Les sacs à histoires de Lili Caillou », programmé le 15 décembre 2023 à l'école maternelle Romain Rolland, pour un coût total de 720 €.

Décision n° DEC-2023-204 : Suppression de la régie d'avances auprès du service jeunesse

M. ÖZTORUN : Est-ce que vous avez des remarques ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité.

M. ÖZTORUN : Donc nous avons eu deux démissions, on m'a présenté deux démissions, celle notamment Akli MELLOULI comme adjoint au maire, parce qu'avec la loi sur le cumul des mandats, il ne peut pas être sénateur et adjoint au maire, et celle de Mehdi MEBEIDA qui a démissionné aussi de son poste d'adjoint. Donc nous avons les postes de 2^{ème} et 6^{ème} adjoint qui sont libres.

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 16 Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 27 octobre 2023 et affichage le 27 octobre 2023

La présente délibération a pour objet d'élire un nouvel adjoint au maire, en remplacement 1°) de Monsieur Akli MELLOULI, qui a démissionné le 13 octobre 2023 (pour cumul de mandat suite à son élection au Sénat) et 2°) de Monsieur Mehdi MEBEIDA également le 13 octobre 2023 – et dont les démissions ont été acceptées par la Préfète le 25 octobre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire :

Suite à l'élection au Sénat de Monsieur Akli MELLOULI, le 24 septembre 2023, la loi sur le non-cumul des mandats lui permet de rester conseiller municipal ; en revanche, il ne peut pas rester adjoint au maire (membre de l'exécutif local). À noter que son mandat au Conseil de Territoire de Grand Paris Sud-Est Avenir n'est pas concerné par cette règle de non-cumul, dans la mesure où il n'en est ni le président ni l'un des vice-présidents.

Il a donc usé de son droit d'option entre ses différents mandats et, le 13 octobre 2023, il a présenté sa démission d'adjoint au maire ; la Préfète du Val-de-Marne l'a alors acceptée le 25 octobre 2023.

Parallèlement, Monsieur Mehdi MEBEIDA a également démissionné le 13 octobre 2023, pour pouvoir se présenter au poste de deuxième adjoint, à la place de Monsieur MELLOULI, pour éviter d'obliger l'ensemble du bureau municipal à démissionner collectivement. Sa démission a été acceptée par la Préfète du Val-de-Marne le 25 octobre 2023.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal est invité à les remplacer tous les deux sous quinzaine. Ce devra obligatoirement être à chaque fois un homme, en vertu du principe de parité posé par la loi.

Il est proposé que les deux nouveaux adjoints occupent le même rang que celui occupé par chacun des deux démissionnaires, soit 2^{ème} adjoint (en remplacement de M. Akli MELLOULI) et 6^{ème} adjoint (en remplacement de M. Mehdi MEBEIDA).

Dans la mesure où il y a deux postes à pourvoir, l'élection se fera au scrutin de liste ; autrement dit, les deux adjoints seront élus en même temps, au vu du nombre de suffrages obtenus par la liste sur laquelle ils figureront, dans l'ordre fixé sur cette liste.

La liste des candidats aux fonctions d'adjoint au maire devra ainsi comporter au maximum autant de noms que d'adjoints à désigner, soit deux au plus. Mais il sera possible de constituer une liste incomplète (avec un seul candidat sur les deux postes d'adjoints à pourvoir).

L'ordre des noms dans la liste correspondra au rang des adjoints élus : 2^{ème} adjoint et 6^{ème} adjoint.

L'élection devra obligatoirement se faire :

- à bulletin secret : des bulletins seront à la disposition de chaque Conseiller. À noter qu'il n'est pas nécessaire de passer dans l'isoloir pour assurer le secret du vote ;

- avec une liberté de candidature : il n'y a en effet aucune formalité administrative préalable à remplir pour constituer une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire. Le déroulement de la séance prévoit que le Maire invitera les conseillers qui le souhaitent à constituer une liste... mais il sera aussi possible de voter pour une liste de conseillers qui ne seront pas déclarés candidats ;

- à la majorité absolue : l'élection aura lieu par trois tours de scrutin au maximum. Au premier tour, pour être élus adjoints au maire, les candidats de la liste devront avoir recueilli la majorité absolue des voix, soit la majorité + 1 des suffrages exprimés (total des votes après déduction des bulletins nuls et blancs). Si ce n'est pas le cas, il sera organisé un deuxième tour de scrutin, où, là aussi, pour être élus, les deux nouveaux adjoints au maire devront figurer sur une liste ayant recueilli la majorité absolue. Ce n'est que, si au terme de ces deux premiers tours, aucune des listes n'a recueilli la majorité absolue, qu'un troisième tour de scrutin devra être organisé ; dans ce cas, seront élus adjoints au maire les deux conseillers dont la liste aura obtenu le plus de voix. Et, en cas d'égalité des suffrages, ce sont les conseillers les plus âgés qui seront élus au final.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de décider le remplacement de Monsieur Akli MELLOULI et de Monsieur Mehdi MEBEIDA en élisant deux nouveaux adjoints au maire ;**
- **et que les nouveaux élus occuperont le même rang que les deux adjoints démissionnaires qu'ils sont amenés à remplacer, soit en qualité de 2^{ème} et de 6^{ème} adjoints au maire.**

Nota – Comme pour les élections classiques, il sera nécessaire de constituer un bureau électoral pour contrôler les opérations de vote, avec la désignation par le Conseil Municipal de deux assesseurs pour assister le Conseiller secrétaire.

M. ÖZTORUN : Alors, nous allons procéder à une élection. Madame GEOFFROY.

Mme GEOFFROY : Notre groupe ne participera pas à l'élection.

M. ÖZTORUN : Très bien, nous enregistrons votre demande. Nous allons donc passer au vote. Du coup, nous sommes sûrs qu'il y a 30 votes. Vous avez donc sous les yeux deux bulletins, un blanc et un avec Monsieur MEBEIDA et Monsieur MELLOULI, qui est présenté par la liste Ensemble Bonneuil.

Sur cet élan, ceux qui ont des pouvoirs vont pouvoir voter deux fois, bien entendu. Donc je peux déclarer le vote ouvert ? Mesdames et Messieurs, le vote est ouvert.

Pendant la réalisation du vote, je donne aussi une information. Comme vous pouvez le constater, j'avais dit au dernier Conseil municipal que dorénavant, nous n'utiliserions plus des bouteilles d'eau en plastique dans les réunions municipales ou dans les services municipaux. Donc vous avez devant vous des gourdes que vous pourrez utiliser à bon escient. Et là, c'est la dernière fois que vous avez des bouteilles d'eau, puisque là, les gourdes, on n'a pas pu les laver pour vous, donc j'imagine qu'il faut qu'elles soient lavées. C'est la dernière fois que vous avez des bouteilles d'eau en plastique, donc celles et ceux qui viendront sans leur gourde, ils devront attendre.

Je vois l'arrivée aussi de Monsieur SCEMAMA qui est arrivé pendant le discours, donc que ce soit enregistré dans le procès-verbal.

Là, nous avons besoin d'assesseurs pour compter les voix. Logiquement, Sonia, c'est toujours pour toi en général parce que tu es la plus jeune, Sonia IBERRAKEN. Ensuite, il me faut quatre assesseurs. Donc Ana VISKOVIC qui a l'honneur d'être la plus jeune conseillère municipale, Martine CARRON qui est la deuxième plus jeune du Conseil municipal, et Madame Siga MAGASSA qui, avec Sonia IBERRAKEN, sont les plus anciennes du Conseil municipal. Je vous invite à procéder au dépouillement de l'urne.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à rejoindre vos places. Je vais annoncer les résultats. Comme nos collègues de l'opposition, ils sont deux, n'ont pas pris part au vote et comme madame Catherine MONIÉ est excusée, étant donné qu'il n'y avait pas de procuration, elle ne peut pas voter.

Donc sur 33, nous avons 30 votes et on a trouvé 30 bulletins dans l'urne, tout va bien jusqu'ici. Bulletin blanc, zéro ; bulletin nul, zéro. Donc reste le nombre de suffrages exprimés, 30. Et donc la liste Ensemble Bonneuil avec Mehdi MEBEIDA et Amar MELLOULI est élue à l'unanimité en tous les cas des présents, sauf les deux collègues qui n'ont pas pris part au vote. Donc toutes mes félicitations.

(Applaudissements)

Avant de dire quelques mots et ensuite laisser la parole à l'audience, je voudrais annoncer les délégations des uns et des autres.

Mehdi MEBEIDA devient le deuxième adjoint au maire. Je lui ai donné les délégations du NPNRU, donc de l'ANRU, et de la politique de la Ville. C'est le plus gros projet de notre ville aujourd'hui qui est opérationnel. Il va suivre tous ces grands dossiers à mes côtés. Je sais que je peux compter sur lui dans ses délégations, dans la continuité de cette gestion, comme il a su bien faire sur ses précédentes délégations jusque-là.

À Amar MELLOULI, qui devient un sixième adjoint au maire, j'ai donné les délégations de la vie économique et l'emploi accessibilité, handicap et la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Ensuite, Gilles GATINEAU, en plus de sa délégation actuelle à la vie associative, reçoit donc la délégation de l'aménagement urbain. Je le remercie d'avoir accepté.

Enfin, Marc SCEMAMA, sa délégation ancienne c'était l'optimisation budgétaire. Je compte donc beaucoup sur lui, notamment pendant la période qui arrive, qui va être assez difficile. Il reçoit la délégation au suivi du réseau de chaleur. Comme vous le savez, la géothermie, c'est un peu notre bijou de famille sur lequel on compte beaucoup.

Sur le reste, il n'y a pas de changement, si ce n'est que – et ça, on va le voir après – Monsieur Mohamed ZIRIAT a souhaité ne plus participer à quelques commissions dans lesquelles il était pour pouvoir s'occuper davantage de ses délégations, qu'il soit remercié. Donc il n'y a pas trop d'évolution. Voilà, Mesdames et Messieurs, comme ça, vous avez tous les éléments.

Avant de laisser la parole à la salle, je voulais, en mon nom personnel, dire un mot. Maintenant que nous avons un adjoint élu, il faut qu'il vienne à sa place. Donc Amar MELLOULI, je t'invite à prendre ta place à côté d'Elisabeth POUILLAUDE.

(Applaudissements)

Voilà, je suis assez fier de voir que notre majorité municipale continue à vivre et surtout, elle se renforce avec davantage de jeunesse et de dynamisme. Et je sais que je peux compter sur tous les conseillers municipaux qui participent à la construction et à la continuité de cette ville. Même si j'avoue, en même temps, je suis très heureux pour lui, je sais que je ne perds pas d'ami, mais je perds un adjoint de grande valeur avec qui nous avons tissé des liens forts depuis de longues années maintenant. Mais notamment depuis que je suis maire, il a été à mes côtés comme soutien, il a été à mes côtés comme conseiller, il a été à mes côtés souvent quand ça allait mal et c'est là où on reconnaît ses vrais amis. La vie d'un maire, je l'ai découvert et je le découvre tous les jours, c'est beaucoup de solitude et c'est beaucoup de tristesse à gérer en réalité.

Et Akli, je voulais te remercier pour toutes ces années passées à mes côtés où tu as toujours su bien sûr garder l'intérêt général comme boussole, mais aussi l'unité dans cette majorité n'était pas forcément quelque chose de naturel. Et grâce à toi, grâce à d'autres collègues aussi, on a maintenu, renforcé cette unité, nous nous sommes soudés. Et c'est un adjoint, mais plus qu'un adjoint, quelqu'un sur qui on pouvait énormément compter dans l'exécutif municipal que nous perdons. Et ça me fait plaisir et ça me rassure un peu de savoir aussi que tu vas rester au Conseil municipal parce que nous avons toujours besoin – on en parlait l'autre jour avec Mehdi d'ailleurs – de tes conseils et de tes encouragements pendant notamment la deuxième moitié du mandat qui va être une deuxième moitié très opérationnelle.

Mais voilà, je voulais le dire très franchement et très sincèrement, tu vas beaucoup nous manquer. Mais en même temps, quel bonheur pour nous, quelle chance pour nous d'avoir un sénateur où on n'est pas obligés de faire la queue pendant des mois et des mois au Sénat pour avoir un rendez-vous, où on n'est pas obligés de passer par 25 réseaux pour poser une question au gouvernement sur tel ou tel aspect. Et ça, pour nous, c'est plus qu'important parce que les batailles que nous menons souvent sont des batailles d'ordre national. Et là, on sait aussi que nous pourrons continuer à compter sur toi, ton expérience et surtout ton engagement.

Voilà, ça c'était pour ma part. S'il y a des prises de parole, bien sûr que je vous donnerai la parole et à la fin on donnera la parole à Akli. Par contre, je vous invite, pour ne pas conduire jusqu'à minuit, à faire une prise de parole par groupe s'il y a des prises de parole. Donc Didier.

M. CAYRE : Monsieur le Maire, chers élus, chers collègues. Écoutez, au nom du Groupe Communistes et partenaires, donc ça va être un peu redondant, mais je vais vraiment féliciter l'enfant du pays, l'enfant de Bonneuil, Akli qui a été élu sénateur. C'est vrai que je vais employer un terme rugbyistique parce que c'est l'air du temps, il a réussi à convertir l'essai. Il a créé pour certains la surprise, mais au grand dam de la droite départementale, et nous ce qui a permis à la gauche de passer de deux sénateurs à trois sénateurs, donc bravo pour cet essai réussi.

Et on est certain que tu sauras, comme le disait Monsieur le Maire, porter au plus haut niveau de l'État les couleurs de notre ville sur les projets structurants tels que la déviation de la 406, le port, la multimodalité sur le port entre autres. Évidemment aussi sur l'aménagement de Fabien sur l'ANRU.

Et puis je voulais féliciter aussi nos deux nouveaux adjoints dans leurs nouvelles responsabilités, dans leurs nouvelles délégations, Amar et Mehdi. Et puis on est certains que vous saurez représenter aussi le sens du collectif qui est la marque de fabrique de notre ville, qui est la marque de fabrique, qui sera toujours la marque de fabrique de notre ville. En tout cas, bravo à vous tous !

M. ÖZTORUN : Merci Didier. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Mme SULEJMANI : Alors, je voulais surtout remercier Akli pour l'espoir qu'il a fait naître auprès de toute la population bonneuilloise. Comme lui, je viens du même endroit, de la cité, comme on dit. On a été élevés ensemble, enfants. Et voilà que tout est possible et c'est ce qu'il démontre aujourd'hui. Il faut casser les murs, mais dans le sens bien sûr pas réel, mais tout est possible. Il faut s'atteler à nos valeurs, ne jamais les abandonner, c'est ce qui est essentiel et c'est ce qu'il a toujours fait. Il va beaucoup nous manquer, même si on pourra le voir de temps en temps, mais il sera appelé bien sûr plus haut. On est fier de lui, de notre équipe aussi puisqu'aujourd'hui, on a aussi Amar qui est venu rejoindre le groupe des élus. Je le félicite aussi au niveau des adjoints au maire. Tu peux compter sur nous aussi parce qu'on a été tes élèves aussi et tu peux compter sur nous pour continuer, il y a encore beaucoup à œuvrer.

M. ÖZTORUN : Parfait ! Merci Dashmiré. Sabri.

M. MEKRI : Écoute, Akli, encore une fois, je souhaite te féliciter pour cette nomination. Des fois, il y a beaucoup d'imprévus, il y a beaucoup de surprises, je pense que c'en est une. En tout cas pour la Ville, ta position est importante. On pourra, comme l'a dit Monsieur le Maire, te solliciter, on a un certain nombre de projets en cours qui demandent toute l'attention et on sait qu'on peut compter sur toi. Tu es un enfant de la ville, ça fait très longtemps que tu es là, tu connais la Ville et tous les environs, le département et la région Île-de-France, donc encore une fois, je te félicite. Pour Bonneuil, c'est quelque chose d'important, c'est le premier sénateur dans l'histoire de la ville. Encore une fois, tu marques l'histoire et puis il nous reste à nous à continuer un petit peu à œuvrer pour cette ville, pour ses habitants. Et encore une fois félicitations ! Merci à vous.

M. ÖZTORUN : Merci Sabri. Madame GEOFFROY, je vous en prie. La parole est à Madame GEOFFROY, s'il vous plaît.

Mme GEOFFROY : Oui, je tiens à te féliciter, Akli. Tu montres quelque part qu'il ne faut pas toujours suivre le chemin qu'on veut parfois nous imposer et que les chemins de traverse aussi peuvent nous conduire à nos objectifs, donc je te félicite. Tu es resté fidèle à toi-même et à tes valeurs, les autres l'ont compris et ont su te suivre et voter pour toi. Je pense que le Sénat, ça va être autre chose, c'est un autre décorum. Et je pense que tu sauras t'y adapter et garder ce que tu es, ce que tu es vraiment en toi. Donc toutes mes félicitations, Akli ! Je salue l'homme et je salue les idées et les valeurs.

M. ÖZTORUN : Merci à vous. Akli, tu veux peut-être dire un mot ?

M. MELLOULI : Même si je suis très heureux parce que je l'ai voulu me retrouver au Sénat, c'est quand même avec un vrai pincement au cœur que je quitte mes fonctions de maire adjoint, de mes délégations.

Je voudrais d'ailleurs en profiter pour remercier le Maire parce qu'il l'a dit au préalable, mais tout ça n'aurait pas été possible sans sa volonté de faire l'unité, de préserver l'union et sans la confiance qu'il m'a accordée. C'est-à-dire qu'effectivement, vous savez que pour que ça fonctionne, il faut qu'il y ait de la confiance, mais en contrepartie, il ne faut pas trahir la confiance qu'on vous donne. Donc il faut être à la hauteur de ce qu'on vous transmet, c'est le message que j'ai envie de passer à tous les élus. C'est-à-dire que quand on est dans une majorité, il peut y avoir des hauts et des bas, mais il faut se faire confiance et on ne doit pas bafouer cette confiance ou l'altérer. Quand on vous la donne, il faut savoir la garder et donc c'est un peu le message.

Et moi je suis très fier d'avoir travaillé dans cette ville parce que c'est une ville qui me tient à cœur, j'y ai grandi, c'est ma ville. Mais je crois qu'au-delà d'y avoir grandi, je crois que c'est l'appartenance à la ville et je sais que le maire s'est complètement identifié à cette ville, s'est complètement assimilé, intégré et a quand même pris les combats à bras le corps de cette ville. C'est aussi ça être de la ville, c'est aussi à un moment donné y œuvrer avec sincérité. Et ça, je voudrais saluer le maire pour le faire et le faire au quotidien.

Et toujours, et c'est vrai que nos discussions ont toujours porté sur l'intérêt général, de se dire ce qui était bien pour notre population. C'est une boussole qui doit rester dans cette majorité, c'est la vraie boussole qui doit nous conduire, c'est qu'est-ce que nous faisons de bien pour notre population ?

Et puis je sais que je suis assez fier parce que je sais que Mehdi va me remplacer brillamment. Et je suis très heureux que ce soit Mehdi qui reprenne parce que quand j'ai été le chercher dans les quartiers, je pense qu'il ne comprenait pas toujours tout et donc il y a eu beaucoup de moments d'échanges et tout ça, mais il a su vraiment être... c'est quelqu'un qui est d'une fidélité à toute épreuve, d'une loyauté à toute épreuve, comme d'ailleurs tout le groupe et je voudrais le remercier pour ça. Et je sais qu'il fera un bon président de groupe et il fera un bon maire adjoint, un bon deuxième maire adjoint, un bon chef de file pour le Groupe Socialistes et apparentés.

Et puis je voudrais aussi avoir une pensée pour toutes les personnes du groupe qui m'ont accompagné, qui m'ont fait confiance, qui m'ont toujours suivi. Ça n'a pas toujours été simple parce qu'effectivement tout le monde voudrait que les choses se passent différemment. Il y a huit avis dans un groupe, on était huit, mais à un moment donné, il n'en faut qu'un et donc c'est ça la plus grande difficulté. Et c'est vrai que tout le monde m'a toujours fait confiance et suivi, et je voudrais les en remercier. Et avoir une pensée particulière pour ceux avec qui je milite mais aussi pour mon complice de toujours qui est à mes côtés à ma gauche et qui est avec moi depuis 35 ans au Parti socialiste. On a démarré ensemble, donc Marc qui est à mes côtés, qui a toujours été, même avec des hauts et des bas, mais toujours été loyal et aussi fidèle et toujours accompagné, et ça c'est important. Et puis avoir une pensée pour tous les gens de la majorité municipale comme de l'opposition, qui ont toujours essayé d'être républicains, d'essayer effectivement de dialoguer, de construire. Et ça c'est peut-être une particularité de Bonneuil et j'espère qu'on continuera dans ce sens-là.

En tous les cas, ce pincement au cœur, il est atténué par le fait que je reste au Conseil municipal, donc je serai toujours à vos côtés. J'essaierai d'être toujours présent et j'essaierai d'être toujours présent aussi au côté du maire pour être sur le terrain, pour l'accompagner dans son mandat qui est un mandat difficile. Je crois que c'est le mandat le plus difficile, le mandat d'élu local, le mandat de maire et vous en savez quelque chose. Et c'est peut-être aussi le plus beau mandat parce que c'est ceux qui prennent en premier les souffrances des gens. Et c'est vrai que ce n'est pas toujours simple de prendre la souffrance des gens. Et je voulais vous saluer pour ce travail et cette abnégation que vous avez à essayer de servir la population, y compris dans la difficulté. En tous les cas, vous pourrez compter humblement sur mon soutien et ma participation. Et puis je ne pars pas, je reste au conseil, donc j'aurai toujours un œil vigilant sur mes camarades.

Et puis j'espère qu'on continuera à faire avancer Bonneuil parce que notre but à tous, quelle que soit notre place, c'est que la Ville avance, que les Bonneuillois vivent mieux et qu'on apporte aussi tout le nécessaire pour que cette cohésion sociale prenne sens ; et Bonneuil, en cela, est un laboratoire comme ça l'a été depuis très longtemps. Il faut continuer dans ce sens-là et on compte sur tout le monde pour justement pouvoir... parce qu'une main toute seule

n'applaudit pas. Et donc nous avons tous un rôle, nous sommes tous une petite pierre de cet édifice ; cet édifice, il faut le construire ensemble.

En tous les cas, merci pour la confiance, merci pour ces belles années que j'ai passées avec vous et que je vais continuer dans d'autres fonctions. Mais en tous les cas, je suis très ému de quitter ces fonctions. Je ne savais pas que ça ferait cet effet-là, mais c'est vrai que quand on est dans un exécutif et quand on est au conseil, c'est différent, mais il faut s'adapter. Et je souhaite bon vent à l'exécutif et à l'ensemble du conseil.

(Applaudissements)

M. ÖZTORUN : Un grand merci Akli.

M. MELLOULI : Ouais, dans l'émotion, vous voyez comme quoi l'émotion. Et puis je vais surtout aussi remercier, parce que ça n'est pas jamais simple de travailler quand on est élu avec l'administration, on a des exigences. Je voudrais remercier l'administration et ceux qui ont travaillé avec moi, qui m'ont supporté. On a eu des hauts et des bas, mais c'est vrai qu'ils ont toujours répondu présent. Et puis avoir un mot particulier, parce que c'est sincère, pour le directeur de cabinet, Yann LE BRECH, qui a toujours essayé aussi de faire en sorte que l'union de la majorité fonctionne. Et c'est aussi Aurora, à travers lui, c'est toute l'équipe que je salue et je voudrais les en remercier parce que ce n'est pas facile l'union ; l'union, c'est un combat. Mais en tous les cas, vous, vous y contribuez et vous êtes vraiment le ciment aussi de ce travail entre l'administration, les élus et puis voilà.

Il y a des gens qui ne sont pas là, mais je voudrais remercier Nathalie BOURGEOIS la DGS, pour la confiance qu'elle a toujours faite et pour les exigences, et Narimane et d'autres. Parce que c'est vrai que ça n'a pas toujours été simple, mais en tous les cas, j'ai pris plaisir à travailler avec vous et je sais que vous avez toujours répondu présent et essayé de faire le maximum pour que nous puissions répondre aux Bonneuillois, même si parfois nos exigences dépassaient souvent le seuil de vos capacités. Parce qu'on ne peut pas répondre à tout, mais c'est aussi ça le fait d'être élu.

M. ÖZTORUN : Parfait ! Merci, Akli, merci pour eux. Et je n'ai rien à rajouter, tout a été dit.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code électoral ;

VU sa délibération n° 2021-01-02 du 24 janvier 2021, portant création de postes d'adjoints au maire ;

VU sa délibération n° 2021-01-03 du 24 janvier 2021 modifiée, portant élection des adjoints au maire ;

VU ensemble la démission de Monsieur Akli MELLOULI de ses fonctions de deuxième adjoint au maire du 13 octobre 2023, et la notification du 25 octobre 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Monsieur Akli MELLOULI comme adjoint au maire ;

VU ensemble la démission de Monsieur Mehdi MEBEIDA de ses fonctions de sixième adjoint au maire du 13 octobre 2023, et la notification du 25 octobre 2023 de Madame la Préfète du Val-de-Marne approuvant la démission de Monsieur Mehdi MEBEIDA comme adjoint au maire ;

AYANT désigné Madame Ana VISKOVIC, Madame Martine CARRON, Madame Siga MAGASSA et Madame Sonia IBERRAKEN en qualité d'assesseurs, pour assister la conseillère secrétaire et constituer ensemble le bureau électoral ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est décidé de pourvoir aux deux postes d'adjoint au maire devenus vacants par suite des démissions de Monsieur Akli MELLOULI et de Monsieur Mehdi MEBEIDA susvisées.

Il est décidé que les deux nouveaux adjoints au maire ainsi élus occuperont chacun le même rang que les précédents adjoints démissionnaires, respectivement en qualité de deuxième adjoint au maire et de sixième adjoint au maire.

Article 2 : Il est procédé à l'élection des deuxième et sixième adjoints au maire :

Premier tour de scrutin :

Nombre de votants	trente	30
Majorité absolue	seize	16
Nombre de bulletins décomptés dans l'urne	trente	30
Nombre de bulletins nuls à déduire	zéro	0
Nombre de bulletins blancs à déduire	zéro	0
Reste comme suffrages exprimés	trente	30
A obtenu :		
Liste ENSEMBLE BONNEUIL	trente	30
	(en lettres)	(en chiffres)

Ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour de scrutin, les candidats de la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » ont été proclamés élus, dans l'ordre de leur présentation, savoir Monsieur Mehdi MEBEIDA et Monsieur Amar MELLOULI.

Article 3 : Monsieur Mehdi MEBEIDA est immédiatement installé dans ses fonctions de deuxième adjoint au maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

Monsieur Amar MELLOULI est immédiatement installé dans ses fonctions de sixième adjoint au maire de BONNEUIL-SUR-MARNE.

Article 4 : Le Tableau du Conseil Municipal pour la mandature 2020-2026 est modifié par suite, comme suit :

Rang	Fonction	Elu(e)	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus par la liste
1	Maire	M. Denis ÖZTORUN	14/07/1979	15 mars 2020	2.017 voix
2	1 ^{ère} Adjointe	Mme Virginie DOUET	18/05/1975	15 mars 2020	2.017 voix
3	2 ^{ème} Adjoint	M. Mehdi MEBEIDA	04/10/1980	15 mars 2020	2.017 voix
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme Sandra BESNIER	08/05/1977	15 mars 2020	2.017 voix
5	4 ^{ème} Adjoint	M. Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES	05/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
6	5 ^{ème} Adjointe	Mme Dashmiré SULEJMANI	01/02/1962	15 mars 2020	2.017 voix
7	6 ^{ème} Adjoint	M. Amar MELLOULI	23/12/1972	15 mars 2020	2.017 voix
8	7 ^{ème} Adjoint	Mme Elisabeth POUILLAUDE	14/11/1955	15 mars 2020	2.017 voix

9	8 ^{ème} Adjoint	M. Sabri MEKRI	05/12/1958	15 mars 2020	2.017 voix
10	9 ^{ème} Adjointe	Mme Mireille COTTET	04/07/1943	15 mars 2020	2.017 voix
11	Conseillère Municipale	Mme Ana VISKOVIC	16/02/1951	15 mars 2020	2.017 voix
12	Conseillère Municipale	Mme Martine CARRON	19/07/1952	15 mars 2020	2.017 voix
13	Conseiller Municipal	M. Boumedine BEMMOUSSAT	16/02/1956	15 mars 2020	2.017 voix
14	Conseiller Municipal	M. Patrick DOUET	09/08/1956	15 mars 2020	2.017 voix
15	Conseiller Municipal	M. Gilles GATINEAU	13/11/1956	15 mars 2020	2.017 voix
16	Conseillère Municipale	Mme Francette DAVISON	21/12/1956	15 mars 2020	2.017 voix
17	Conseillère Municipale	Mme Catherine MONIÉ	13/09/1957	15 mars 2020	2.017 voix
18	Conseiller Municipal	M. Didier CAYRE	27/09/1958	15 mars 2020	2.017 voix
19	Conseiller Municipal	M. Pascal MARY	04/10/1959	15 mars 2020	2.017 voix
20	Conseiller Municipal	M. Mohamed ZIRIAT	02/11/1959	15 mars 2020	2.017 voix
21	Conseiller Municipal	M. Akli MELLOULI	02/12/1959	15 mars 2020	2.017 voix
22	Conseiller Municipal	Mme Hafsa AL SID CHEIKH	05/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
23	Conseiller Municipal	M. Amar MATOUK	07/01/1963	15 mars 2020	2.017 voix
24	Conseillère Municipale	M. Marc SCEMAMA	26/04/1963	15 mars 2020	2.017 voix
25	Conseillère Municipale	Mme Nathalie ANDRIEU	17/06/1969	15 mars 2020	2.017 voix
26	Conseillère Municipale	Mme Assia BELKACEM	01/11/1973	15 mars 2020	2.017 voix
27	Conseillère Municipale	Mme Véronique MALLET-GODIN	27/06/1978	15 mars 2020	2.017 voix
28	Conseiller Municipal	M. Marouane KADI	17/09/1982	15 mars 2020	2.017 voix
29	Conseillère Municipale	Mme Siga MAGASSA	28/11/1982	15 mars 2020	2.017 voix
30	Conseillère Municipale	Mme Sonia IBERRAKEN	26/05/1984	15 mars 2020	2.017 voix
31	Conseiller Municipal	M. Gilles DAVID	11/04/1952	15 mars 2020	593 voix
32	Conseillère Municipale	Mme Louise GEOFFROY	09/09/1957	15 mars 2020	593 voix
33	Conseillère Municipale	Mme Diane OZIEL-LEFEVRE	01/02/1982	15 mars 2020	593 voix

Article 5 : La délibération n° 2021-01-04 susvisée est modifiée en conséquence.

Article 6 : La présente élection sera rendue publique, par voie d'affiche, dans les vingt-quatre heures.

Elle pourra être arguée de nullité dans les conditions, formes et délais prescrits pour les réclamations contre les élections du conseil municipal.

M. ÖZTORUN : Bien, chers collègues, nous avons deux, trois points encore à réaliser puisque maintenant nous avons deux nouveaux adjoints, un adjoint en moins, les délégations qui ont changé. Donc là, vous avez sous les yeux un rapport qui vous présente tous les changements.

Délibération n° **DCM-2023-115**

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES
COMMISSIONS MUNICIPALES N° 4 ET N° 5, DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX ET DE LA COMMISSION
COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ, SUITE À
L'ÉLECTION DE DEUX NOUVEAUX ADJOINTS AU
MAIRE POUR LE RESTANT DE LA
MANDATURE 2020-2026**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 27 octobre 2023 et affichage le 27 octobre 2023

La présente délibération a pour objet de modifier la composition des Commissions municipales n° 4 et n° 5, ainsi que celle de la Commission d'appel d'offres, de la Commission communale des services publics locaux et de la Commission communale pour l'accessibilité, pour tirer les conséquences de l'élection des deux nouveaux 2^{ème} et 6^{ème} adjoints au maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de M. le Maire :

Suite à l'élection des nouveaux 2^{ème} et 6^{ème} adjoints au maire, il convient d'actualiser la liste des membres :

- de la commission municipale n° 4 chargée de l'enfance, de la petite enfance, des relations avec l'Éducation Nationale, du tourisme social et de la coopération décentralisée ;
- de la commission municipal n° 5 chargée de l'action sociale, des retraités, de la santé, du handicap, de la politique de la ville, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, du droit des femmes et de l'accès au droit ;
- de la commission d'appel d'offres ;
- de la commission communale des services publics locaux ;
- et de la commission communale pour l'accessibilité.

Ainsi, dans la commission n° 4, il est proposé de remplacer Monsieur Amar MELLOULI par Monsieur Marc SCEMAMA.

Ainsi, dans la commission n° 5, il est proposé de remplacer Monsieur Marc SCEMAMA par Monsieur Amar MELLOULI.

Ainsi, dans la commission d'appel d'offres, il est proposé de remplacer Monsieur Akli MELLOULI en faisant passer Monsieur Mehdi MEBEIDA de suppléant à titulaire et de le remplacer lui-même par Monsieur Marc SCEMAMA comme nouveau suppléant.

Ainsi, dans la commission communale des services publics locaux, il est proposé de remplacer Monsieur Akli MELLOULI par Monsieur Mehdi MEBEIDA.

Ainsi, dans la commission communale pour l'accessibilité, il est proposé de remplacer Monsieur Mehdi MEBEIDA par Monsieur Amar MELLOULI.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **de décider de remplacer Monsieur Amar MELLOULI par Monsieur Marc SCEMAMA parmi les Membres de la Commission municipale n° 4 chargée de l'enfance, de la petite enfance, des relations avec l'Éducation Nationale, du tourisme social et de la coopération décentralisée ;**
- **de décider de remplacer Monsieur Marc SCEMAMA par Monsieur Amar MELLOULI parmi les Membres de la Commission municipale n° 5 chargée de**

l'action sociale, des retraités, de la santé, du handicap, de la politique de la ville, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, du droit des femmes et de l'accès au droit ;

- **de décider de remplacer Monsieur Akli MELLOULI par Monsieur Mehdi MEBEIDA parmi les Membres titulaires de la Commission municipale d'appel d'offres. Et aussi de désigner Monsieur Marc SCEMAMA comme suppléant au sein de cette même Commission ;**
- **de décider de remplacer Monsieur Akli MELLOULI par Monsieur Mehdi MEBEIDA parmi les Membres de la Commission communale des services publics locaux ;**
- **et de décider de remplacer Monsieur Mehdi MEBEIDA par Monsieur Amar MELLOULI parmi les Membres de la Commission communale pour l'accessibilité.**

M. ÖZTORUN : En gros, pour faire vite, on a mis les gens dans des commissions où ils ont les délégations. Et comme je vous ai dit, il y a aussi, comme je vous ai donné les éléments sur Mohamed ZIRIAT qui ne sera plus dans les conseils d'écoles où il était. Donc il était suppléant dans deux conseils d'école et titulaire dans un autre conseil d'école, c'est ça qui change.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à toute cette modification à la marge ? Je n'en vois pas. Donc je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n° 2021-01-03 du 24 janvier 2021 modifiée, portant élection des adjoints au maire ;

VU sa délibération n° 2020-06-03 du 11 juin 2020, portant création, détermination de la composition et élection des membres des commissions municipales pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n° 2020-06-06 du 11 juin 2020, portant création, composition et élection des représentants du Conseil Municipal pour la commission consultative des services publics locaux pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n° 2020-06-08 du 11 juin 2020, portant détermination de la composition et désignation des représentants de la Ville à la commission communale pour l'accessibilité pour 2020-2026 ;

VU sa délibération n° 2021-02-02 du 1^{er} février 2021, portant désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la commission d'appel d'offres pour 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : La liste des Membres de la commission n° 4 chargée de l'enfance, de la petite enfance, des relations avec l'Éducation Nationale, du tourisme social et de la

coopération décentralisée, créée aux termes de la délibération n° 2020-06-03 susvisée, est modifiée comme suit :

1° pour la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » (Majorité municipale) :

- Madame Martine CARRON ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNouvRIES ;
- Madame Hafsa AL SID CHEIKH ;
- Madame Ana VISKOVIC ;
- Madame Catherine MONIÉ ;
- Monsieur Pascal MARY ;
- Monsieur Mohamed ZIRIAT ;
- Monsieur Marc SECMAMA ;
- et Madame Assia BELKACEM ;

2° pour la liste « UNIS POUR BONNEUIL » (Opposition municipale) :

- Madame Louise GEOFFROY.

Article 2 : La liste des Membres de la commission n° 5 chargée de l'action sociale, des retraités, de la santé, du handicap, de la politique de la ville, de la lutte contre les inégalités et les discriminations, du droit des femmes et de l'accès au droit, créée aux termes de la délibération n° 2020-06-03 susvisée, est modifiée comme suit :

1° pour la liste « ENSEMBLE BONNEUIL » (Majorité municipale) :

- Madame Sonia IBERRAKEN ;
- Madame Dashmiré SULEJMANI ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Madame Sandra BESNIER ;
- Madame Mireille COTTET ;
- Monsieur Boumedine BEMMOUSSAT ;
- Madame Catherine MONIÉ ;
- Monsieur Pascal MARY ;
- Monsieur Amar MELLOULI ;
- Madame Assia BELKACEM ;

2° pour la liste « UNIS POUR BONNEUIL » (Opposition municipale) :

- Monsieur Gilles DAVID.

Article 3 : La liste des Membres de la commission d'appel d'offres, créée aux termes de la délibération n° 2021-02-02 susvisée, est modifiée comme suit :

1° membres titulaires :

- Monsieur Arnaud LETELLIER-DENOUVRIES ;
- Monsieur Mehdi MEBEIDA ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Gilles GATINEAU ;
- Monsieur Gilles DAVID ;

2° membres suppléants :

- Monsieur Sabri MEKRI ;
- Madame Sandra BESNIER ;
- Monsieur Marc SCEMAMA ;
- Madame Martine CARRON ;
- Monsieur Pascal MARY.

Article 4 : La liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale des services publics locaux, créée aux termes de la délibération n° 2020-06-06 susvisée, est modifiée comme suit :

- Monsieur Mehdi MEBEIDA ;
- Madame Virginie DOUET ;
- Monsieur Sabri MEKRI
- Madame Louise GEOFFROY.

Article 5 : La liste des représentants du Conseil Municipal au sein de la commission communale pour l'accessibilité, créée aux termes de la délibération n° 2020-06-08 susvisée, est modifiée comme suit :

- Madame Sandra BESNIER ;
- Monsieur Amar MELLOULI ;
- Monsieur Sabri MEKRI ;
- Madame Elisabeth POUILLAUDE ;
- Madame Sonia IBERRAKEN ;
- Madame Louise GEOFFROY.

Article 6 : La délibération n° 2020-06-03 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n° 2020-06-06 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n° 2020-06-08 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n° 2021-02-02 susvisée est modifiée en conséquence.

M. ÖZTORUN : Encore dans la même foulée, continuité. Là, nous avons Akli MELLOULI qui était notre représentant au SAF, Syndicat d'action foncière départementale, qui de fait démissionne de cette fonction. Et comme l'aménagement, je l'ai délégué à Gilles GATINEAU, je propose que ce soit Gilles GATINEAU qui représente la municipalité au Syndicat d'action foncière.

Délibération n° DCM-2023-116

**DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ
TITULAIRE DE LA VILLE AU SEIN DES INSTANCES
DU SYNDICAT D'ACTION FONCIÈRE DU VAL-DE-
MARNE POUR LE RESTANT DE LA
MANDATURE 2020-2026**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

La présente délibération a pour objet de remplacer Monsieur Akli MELLOULI, qui était délégué titulaire de la Commune auprès du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne, pour le restant de la mandature en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

Suite à son élection au Sénat, Monsieur Akli MELLOULI, qui était jusqu'à présent délégué titulaire de la Ville au sein du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) a souhaité s'en désengager.

Pour rappel, le Département a créé ce syndicat mixte départemental le 31 octobre 1996, qui a pour missions d'acquiescer et de porter le foncier nécessaire aux opérations d'aménagement voulues par les collectivités adhérentes. Chaque Commune adhérente y est représentée par un délégué titulaire et un suppléant, qui siègent au Comité syndical (chargé notamment de déterminer les orientations, de voter les budgets annuels, de fixer les modalités d'intervention et les grandes lignes du fonctionnement de la structure...).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner son nouveau délégué titulaire pour le restant de la mandature en cours 2020-2026.

Pour mémoire, c'est Madame Virginie DOUET qui est déléguée suppléante au SAF 94.

Il est rappelé qu'aux termes du code général des collectivités territoriales, si le Conseil Municipal est unanime pour procéder à main levée, cette désignation pourra se faire ainsi. À défaut, il sera procédé par vote à bulletin secret.

M. ÖZTORUN : Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je n'en vois pas. Donc nous allons passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre, abstentions ? Adopté.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU sa délibération n° 2022-12-21 du 15 décembre 2022, portant désignation de nouveaux délégués de la Ville au sein des instances du Syndicat d'action foncière du Val-de-Marne pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est désigné Monsieur Gilles GATINEAU comme nouveau délégué titulaire du Conseil Municipal pour le représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'action foncière du Val-de-Marne, pour le restant de la mandature 2020-2026.

M. ÖZTORUN : Avant de clôturer notre séance. On vient de me prévenir que je n'avais pas fait voter la délibération sur les commissions municipales, sur les changements de commissions municipales, c'est ballot. Donc on n'est pas à une erreur près ce soir. Finalement, c'est beaucoup d'émotions.

Délibération n° DCM-2023-117

**MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE
CERTAINES INSTANCES SCOLAIRES POUR LE
RESTANT DE LA MANDATURE 2020-2026**

1^{er} tour de scrutin Majorité absolue : 17 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0
Rendue exécutoire par télétransmission le 27 octobre 2023 et affichage le 27 octobre 2023

La présente délibération a pour objet de modifier la désignation du délégué du Conseil Municipal auprès du Conseil d'école de l'école élémentaire « Eugénie Cotton » et du Conseil d'administration du collège « Paul Éluard », pour le restant de la mandature 2020-2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Monsieur le Maire :

À la suite de la nouvelle répartition des délégations de fonction entre les différents adjoints au maire et les conseillers municipaux délégués, le 17 mars 2023, il est nécessaire d'apporter certaines modifications concernant deux représentations : au conseil d'école de l'école élémentaire « Eugénie Cotton » et au conseil d'administration du collège « Paul Éluard » :

ORGANISMES EXTÉRIEURS	ÉLUS ACTUELS	NOUVELLES PROPOSITIONS
Collège Paul Éluard (BONNEUIL)	Arnaud LETELLIER (titulaire) Mohamed ZIRIAT (suppléant)	Arnaud LETELLIER (titulaire) Virginie DOUET (suppléante)
Conseil d'école élémentaire Eugénie Cotton	Mohamed ZIRIAT (titulaire)	Arnaud LETELLIER (titulaire)
Pool remplaçant 10 conseils d'école	Arnaud LETELLIER Amar MELLOULI Véronique MALLET-GODIN Catherine MONIÉ Boumedine BEMMOUSSAT	Amar MELLOULI Véronique MALLET-GODIN Catherine MONIÉ Boumedine BEMMOUSSAT

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de désigner un nouveau délégué suppléant au sein du Conseil d'administration du collège public Paul Éluard ;
- de désigner un nouveau délégué titulaire au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire « Eugénie Cotton » ;
- et de réduire à quatre le nombre de délégués parmi le pool des suppléants appelés à remplacer un titulaire au sein des différents conseils d'école des écoles communales.

Il est rappelé qu'aux termes du code général des collectivités territoriales, si le Conseil Municipal est unanime pour procéder à main levée, cette désignation pourra se faire ainsi. À défaut, il sera procédé par vote à bulletin secret.

Et donc on revient sur cette délibération. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des votes contre, abstentions ? Adopté. Je vous remercie.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'éducation ;

VU sa délibération n° 2020-06-14 du 11 juin 2020 modifiée, portant élection des représentants du Conseil Municipal dans les différents établissements scolaires pour la mandature 2020-2026 ;

VU sa délibération n° 2022-09-26 du 29 septembre 2022, portant nouvelle désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'écoles et des autres établissements scolaires pour le restant de la mandature 2020-2026 ;

AYANT décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est désigné Madame Virginie DOUET, en remplacement de Monsieur Mohamed ZIRIAT, comme nouvelle déléguée suppléante du Conseil Municipal pour représenter la Ville au Conseil d'administration du collège public *Paul Éluard* de BONNEUIL-SUR-MARNE, pour le restant de la présente mandature 2020-2026, aux côtés de Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES.

Article 2 : Il est désigné Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, en remplacement de Monsieur Mohamed ZIRIAT, comme nouveau délégué titulaire du Conseil Municipal pour représenter la Ville au Conseil d'école de l'école élémentaire *Eugénie Cotton*, pour le restant de la présente mandature 2020-2026.

Article 3 : Le pool de délégués suppléants, pour pallier une éventuelle absence d'un délégué titulaire de l'un ou l'autre des conseils d'école des écoles communales, créé aux termes de la délibération n° 2022-09-26 susvisée, est ramené à quatre délégués, pour le restant de la présente mandature 2020-2026.

Au sein de ce pool, il est mis fin à la désignation de Monsieur Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, par suite de sa désignation comme délégué titulaire aux termes de l'article 2 supra.

Article 4 : La délibération n° 2020-06-14 susvisée est modifiée en conséquence.

La délibération n° 2022-09-26 susvisée est modifiée en conséquence.

M. ÖZTORUN : Donc Dashmiré, pour le dernier point, je te donne la main.

Mme SULEJMANI : Oui, merci. C'est une demande que vous connaissez maintenant. C'est le reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence régionale de santé à l'association du Cercle des Sections Multisports de Bonneuil, le CSMB, dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

Délibération n° DCM-2023-118

**REVERSEMENT PARTIEL DE LA SUBVENTION 2023 DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ À L'ASSOCIATION
DU CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE
BONNEUIL DANS LE CADRE DU PROJET « SPORTEZ-
VOUS BIEN »**

<u>1^{er} tour de scrutin</u>	<u>Majorité absolue</u> :	17	<u>Pour</u> :	32	<u>Contre</u> :	0	<u>Abstention</u> :	0
Rendue exécutoire par télétransmission le		27 octobre 2023			et affichage le			27 octobre 2023

La présente délibération a pour objet d'autoriser le reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France auprès de l'association du Cercle des sections multisports de Bonneuil (CSMB), dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

SUR le rapport de Madame Dashmiré SULEJMANI :

La Ville s'est engagée dans une démarche de santé publique avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, afin d'améliorer l'état de santé de la population.

Depuis 2011, un programme de prévention santé au travers de l'activité physique chez les femmes précaires – renommée en interne « Sportez-vous bien » – permet d'agir sur certains déterminants sociaux inégalitaires. L'objectif général est de lutter contre l'épidémie de surpoids et d'obésité, au travers de la promotion d'activités physiques en lien avec une bonne hygiène alimentaire, auprès des parents et de leurs jeunes enfants de milieu défavorisé.

Les actions de ce projet visent à :

- transmettre des outils de connaissances spécifiques à des mères de jeunes enfants au foyer, pour leur permettre de comprendre les bienfaits d'une activité physique : pour elles-mêmes et pour leurs enfants ; et aussi de mettre en pratique leurs connaissances, en lien avec l'alimentation ;
- rendre les mères actrices de la prévention du capital-santé de leur famille, dans une démarche « d'Empowerment » (autonomisation pour davantage de pouvoir à des individus ou à des groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques auxquelles ils sont confrontés) ;
- débloquer les freins à l'activité physique, en créant un espace-temps co-construit dans une démarche d'autonomie et d'émancipation ;
- lier activité physique et soutien à la parentalité, dans une dimension de prévention précoce.

Les bénéficiaires de ces actions sont des personnes en situation de vulnérabilité psychosociale, identifiées par les associations locales (Club Léo Lagrange, Secours Populaire, Paroles de femmes, MJC) et par les Services municipaux (PMI, Service social et Projet de Réussite Éducative).

Dans le cadre de cette opération, la Ville de BONNEUIL-SUR-MARNE a bénéficié, pour l'année 2023, d'une subvention de l'ARS, d'un montant de 7 500 €, le 12 septembre 2023.

Les ateliers « piscine » proposés dans le cadre du projet « Sportez-vous bien » étant encadrés par le CSMB section natation, il est proposé un reversement partiel de la subvention à cette association, à hauteur de 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le reversement partiel de la subvention 2023 de l'ARS d'Île-de-France en faveur du CSMB à hauteur de 4 000 € dans le cadre du projet « Sportez-vous bien »

Mme SULEJMANI : Cette délibération, elle est déjà passée. C'est la Ville qui s'est engagée déjà depuis plusieurs années à venir en aide, avec le soutien de l'ARS, aux personnes les plus précaires afin d'améliorer leur état de santé.

C'est un programme depuis 2011 de prévention santé au travers de l'activité physique chez les femmes précaires, renommé en interne « Sportez-vous bien », qui permet d'agir sur certains déterminants sociaux inégalitaires. L'objectif général est de lutter contre l'épidémie de surpoids, d'obésité au travers de la promotion d'activités physiques, en lien avec une bonne hygiène alimentaire auprès des parents, de leurs enfants, de milieux défavorisés. Et c'est transmettre aussi des outils de connaissances spécifiques à des mères de jeunes enfants au foyer pour leur permettre de comprendre les bienfaits d'une activité physique pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Rendre ces mères actrices de la prévention du capital santé de leur famille. Débloquent des freins à l'activité physique en créant un espace-temps coconstruit dans une démarche d'autonomie et d'émancipation, et lier l'activité physique et soutien de la parentalité dans une dimension de prévention précoce.

Donc, dans le cadre de cette opération, la Ville de Bonneuil-sur-Marne a bénéficié pour l'année 2023 d'une subvention de l'ARS d'un montant de 7 500 € le 12 septembre 2023. Les ateliers piscine proposés dans le cadre du projet que je vous ai décrit antérieurement étant encadrés par le CSMB, section natation, il est proposé un reversement partiel de la subvention à cette association, à hauteur de 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le reversement partiel de la subvention 2023 de l'ARS d'Île-de-France en faveur du CSMB à hauteur donc de 4 000 € dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

M. ÖZTORUN : Parfait ! Merci beaucoup Dashmiré.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Des votes contre, abstentions ? Adopté.

* * *

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n° DCM-2023-44 du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU sa délibération n° DCM-2023-75 du 9 juin 2023 modifiée, portant attribution des subventions aux associations pour 2023 ;

VU les statuts de l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE BONNEUIL (CSMB) ;

CONSIDÉRANT qu'au titre de l'année 2023 l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France a versé une subvention de 7 500 € à la Commune dans le cadre du projet « Sportez-vous bien » ;

CONSIDÉRANT qu'il convient en conséquence de reverser pour partie cette subvention à l'association du CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE BONNEUIL, pour ce qui concerne l'organisation des ateliers « piscine » du programme « Sportez-vous bien » en 2023 ;

ADOPTE

Article 1^{er} : Il est autorisé le reversement partiel de la subvention 2023 de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France au bénéfice du CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE BONNEUIL, à hauteur de 4 000 € dans le cadre du projet « Sportez-vous bien ».

Article 2 : La présente dépense sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n° DCM-2023-75 susvisée est modifiée en conséquence.

M. ÖZTORUN : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vais clôturer la séance. Merci à vous de votre présence, vos prises de parole et encore félicitations à Akli. Tous nos remerciements pour toutes ces années.

Je vous invite à participer avec nous au verre de l'amitié que nous offrons en l'honneur de la Victoire d'Akli MELLOULI comme sénateur et du coup qui va continuer à nous représenter à Bonneuil et au-delà. Merci à vous.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20 heures 50 minutes.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, which appears to be 'Dashmiré SULEJMANI'.

Dashmiré SULEJMANI

